

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Du 25 juillet 2014

□ *Le conseil municipal s'est réuni le 25 juillet 2014 à 20H30 à la mairie, après avoir été régulièrement convoqué en date du 17 juillet 2014, sous la présidence de Marie-Noëlle HUBERT.*

Présents : Marie-Noëlle HUBERT, maire, Mmes Brigitte BONGARD, Virginie GAUTHIER, Mlle Estelle GRIONI, MM Jean-Marie DUPREY, Philippe GAUTHIER, Rodolphe GRANDJONC, Hervé HENRY, Stéphane VERNIER.

Excusés : Sylvain GRIONI
et Pascal BRICHE, qui a donné pouvoir à Estelle GRIONI.

Mlle Estelle GRIONI a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France

Motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état. Les collectivités locales et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers sont appelés à diminuer.

Le maire précise que le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de cette motion à l'unanimité.

La majorité du conseil municipal se prononce en faveur de cette motion.

Campagne de vidange des fosses septiques

Quarante-deux habitations n'ont pas profité de cette campagne depuis 10 ans, mais ont pu faire vidanger leur fosse de façon individuelle.

Le tarif proposé par Castel Assainissement est de 110 € pour les fosses d'un volume inférieur à 1.5 m³, de 120 € pour les fosses d'un volume inférieur à 3 m³ et 20 € par m³ supplémentaire.

Le maire propose d'informer les habitants du village de cette campagne et doit se renseigner quant aux obligations propres à la vidange des fosses septiques.

Compte rendu du conseil d'agglomération

Scolaire et périscolaire : les tarifs scolaires sont établis en fonction des quotients familiaux (10 tranches). Par contre, les tarifs des cantines ne sont pas encore uniformisés.

Mobilité : une accessibilité aux transports en commun est souhaitée pour les personnes à mobilité réduite. Cette accessibilité sera étendue à toutes les communes de la communauté d'agglomération.

Développement économique : des nouveaux arrivants sont recensés sur la zone Plein Est, dans les bâtiments existants.

Commerce : vote de la subvention allouée à l'UCIA et discussion sur les possibilités d'organiser des manifestations dans les communes alentours.

Finances : nombreuses subventions versées par la communauté d'agglomération.

Environnement : le site Natura 2000 a demandé la possibilité d'étendre son périmètre initial (notamment à Euffigneix et Buxières-les Villiers). Le conseil d'agglomération s'est prononcé majoritairement en faveur de cette extension.

Ressources humaines : trois postes ont été supprimés et sept créés.

Trois logements de fonctions sont actuellement attribués à des salariés de la communauté d'agglomération. Il a été décidé de supprimer le logement de fonction du directeur général des services.

Désignation d'un suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées

Jean-Marie DUPREY est titulaire pour cette fonction. Rodolphe GRANDJONC propose sa candidature pour assurer sa suppléance. Les conseillers municipaux le désignent suppléant, à l'unanimité.

Approbation du rapport définitif 2013 d'évaluation des charges transférées :

Suite à l'intégration des quatre nouvelles communes à l'agglomération de Chaumont dont VERBIESLES, aucune compétence n'ayant été transférée à l'Agglomération de Chaumont au 1^{er} janvier 2013, le montant des attributions de compensation des communes membres au 1/1/2012 n'est pas modifié. En conséquence, il convient uniquement de constater le transfert des charges des communes nouvellement intégrées à compter du 1/1/2013. Après vérification par le comptable, il s'avère que VERBIESLES n'a pas de charges à transférer à l'Agglomération ; Le conseil municipal approuve le rapport définitif 2013 de la CLECT dont le montant pour notre commune s'élève à zéro euro.

Fond de péréquation

Le maire informe que l'agglomération touche 572 947 € de l'état et doit distribuer cette somme entre les communes adhérentes, en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'intégration fiscale. Suite au vote en conseil communautaire, il a été décidé que l'agglomération garderait l'intégralité de ce fond de péréquation. Le maire propose de suivre ce dossier et de demander en fin d'année à quoi cet argent a été utilisé.

Organisation de la fête patronale des 20 et 21 septembre

Les forains habituels seront présents. Le maire propose de renouveler l'apéritif communal le samedi soir et de poursuivre la soirée à la salle des fêtes (repas et bal). Le disc-jockey du village qui s'était manifesté sera contacté.

Suivi des finances :

Budget principal au 23 juillet 2014,
recettes fonctionnement prévues 220492€, réalisées 56222€
dépenses réelles de fonctionnement prévues 211 262€, réalisées 76142.44€

recettes d'investissement prévues 134421€, réalisées 101552.84€
dépenses réelles d'investissement prévues 126665€, réalisées 47165.35€

Réflexion projets travaux 2015

Le maire informe qu'elle a récemment rencontré le comptable, notamment au sujet du budget résiduel du lotissement. Le comptable propose que ce budget soit intégré au budget principal de la commune. Il propose également de rencontrer le conseil municipal en fin d'année pour faire un bilan du budget 2014 et préparer le budget 2015.

Le maire rappelle qu'il est envisagé de poursuivre les études liées à l'assainissement et d'engager une réflexion quant à l'accessibilité à la mairie. Elle informe également qu'il serait opportun de repeindre la barrière rue de l'Eglise et de faire des reprises sur la route qui mène à Laville-aux-Bois.

Informations sur le dossier « changement compteur d'eau en plomb »

Un point a été fait, sur place, par les membres de la commission sur le nombre de compteurs à changer. Les conclusions de cette étude ont été adressées au Conseil Général, qui sera chargé de superviser les travaux. Philippe GAUTHIER ajoute que les travaux sont subventionnés à hauteur de 20% sur le domaine public et 10% sur le domaine privé.
Le conseil municipal donne son accord pour le lancement de l'appel d'offre.

Informations suite à la réunion du SMICTOM

Philippe GAUTHIER et Estelle GRIONI ont assisté à une réunion de présentation organisée par le SMICTOM au sujet de la redevance incitative. La communauté d'agglomération du pays chaumontais n'ayant pas encore pris de décision quant à la compétence « ordures ménagères », le conseil municipal n'est pas amené à prendre de décision sur ce point à ce jour.

Composition de la commission des impôts

Titulaires : Rodolphe GRANDJONC, Didier BOUCHOT, Bruno DINE, Fabien DUHEM, Jean-Louis GAUTHIER et Alain GREPINET.
Suppléants : Jean-Paul JOBERT, Christian MARIE-DIT-LACOUR, Norbert MONZEIN, Jean-Marie MOUTON, Joseph SAVET et Alice YUNG.

Information paiement dans le cadre de la délégation de pouvoir

Crédit mutuel 3241.61 - ONF 936€ - EDF 660.21€ - inauguration aire jeux 202.25€ orange 133€ - SDIS 6877€ - AGGLO Compensa 05/ 220€, 06/220€ -GEDA 06/ 953.77€ -Bodet maintenance Eglise 235.63€- subvention CCAS 3100€ - élus juin 1309€ et juillet 884.21€
redevance modernisation réseaux 3598 € - réparation fuites 150€

Questions diverses

Réunion du CCAS

Le CCAS s'est réuni le 28 juin. Le budget global est de 3600 € (500 € prévus en produits de services et 3100 € en dotations et subventions).

Une seule facture de portage de repas à domicile a été adressée au CCAS en 2014. Il est rappelé que le portage des repas à domicile est assuré par le CCAS de Chaumont. Le maire informe que le CCAS a décidé de prendre en charge une participation des frais de transport à hauteur de 50%, sans condition de ressources des bénéficiaires, pour l'année 2014.

Aire de jeux

Des devis ont été demandés pour l'achat et l'installation des jeux au lotissement des Herbues.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au **5 septembre à 20H30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10.
PV affiché le 30 juillet 2014- délibérations 1*2* et 3 publiées le

Suivent les signatures :